

À Paris, le 6 janvier 2022

**OBJET : Relevé de décisions de la séance du 5 janvier 2025**

Réunie le 5 janvier 2021, la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements (CJDR) de la LNB a rendu la décision suivante :

## AFFAIRES DISCIPLINAIRES

### Dossier n° 23 – David HOLSTON

Rencontre de Betclic Elite EB PAU LACQ ORTHEZ / JDA DIJON BASKET du 5 décembre 2021

- Violences ; Est constitutif de violence au sens du présent article tout propos ou comportement menaçant ou intimidant, toute bousculade ou altercation volontaire ou tout acte remettant ou susceptible de remettre en cause, par quelque moyen que ce soit, l'intégrité physique d'un acteur de la rencontre ou de toute personne assistant à celle-ci, ou laissant apparaître une volonté de le faire (cf. article 10 titre 2 des règles de discipline).

➤ **Un match de suspension ferme et un match de suspension avec sursis**

Le match de suspension ferme est fixé à la rencontre suivante :

- J 16 : BCM GRAVELINES-DUNKERQUE / JDA DIJON BASKET du 14/01/2022

### Dossier n° 26 – Jean-Denys CHOLET

Rencontre de Betclic Elite CHORALE ROANNE / LE MANS SARTHE BASKET du 23/12/2021

- comportement antisportif (article 2 du règlement de la LNB)

➤ **un avertissement**

SUIVEZ-NOUS SUR



## AFFAIRES REGLEMENTAIRES

### Dossier n°24 – ASC DENAIN VOLTAIRE

Rencontre de PRO B LILLE METROPOLE BASKET / DENAIN du 3 décembre 2021 :

- Manquement aux dispositions de l'article 321 des règlements : « *Non-inscription de dix joueurs au minimum sur la feuille de marque* »

➤ **Une amende de 500 euros ferme**

### Dossier n°25 – FOS PROVENCE BASKET

Rencontre de **Betclic Espoirs FOS PROVENCE BASKET / AS MONACO BASKET** le 8 décembre 2021

- Manquement aux dispositions de l'article 227 des règlements LNB « *Statistiques* » :

➤ **Une amende de 250 euros ferme**

SUIVEZ-NOUS SUR

